

# **Note du PTB à Laurette Onkelinx et Rudi Vervoort concernant la formation d'un gouvernement bruxellois**

07.06.2019

## **Introduction: Droit à la ville**

584 621 électeurs ont voté pour un programme social aux différents niveaux en Belgique. C'est un signal fort. 13,7% des Bruxellois ont soutenu les listes PTB. Ils ont voté pour des réponses fortes et sociales pour répondre aux défis de Bruxelles.

Un tiers des Bruxellois vit sous le seuil de pauvreté dans une des régions les plus riches de l'Europe. La principale raison : le coût des loyers qui plombe les budgets des ménages et une crise du logement qui s'aggrave depuis des années. Nous voulons défendre un droit à la ville pour tous les Bruxellois et toutes les Bruxelloises et garantir le droit à l'habitat quand le marché n'offre que trop souvent loyers et prix trop chers, imposés par les spéculateurs et les promoteurs immobiliers. Les électeurs ont soutenu le PTB parce qu'il s'est engagé à défendre cette vision de la Région Bruxelles-Capitale.

Ils ont soutenu une vision pour nos quartiers avec suffisamment de services publics (écoles, crèches, infrastructures sportives et culturelles), d'espaces verts et d'air propre, accessibles en transports en commun gratuits où les habitants peuvent se rencontrer dans des espaces publics en toute sécurité.

Ils ont soutenu des politiques d'investissements publics qui servent les défis sociaux et environnementaux, des politiques audacieuses et confiantes, qui osent désobéir aux traités d'austérité chaque fois que les besoins de la population le demandent.

Nous sommes pour des politiques bruxelloises en collaboration avec les autres régions, dans le cadre d'une Belgique unie. Qui refuse l'égoïsme collectif du nationalisme ou régionalisme étroit qui voit les travailleurs d'autres régions comme des profiteurs ou des "coûts". Nous refusons toute concurrence entre régions et travailleurs (par exemple entre habitants de Bruxelles et navetteurs), nourrissant la spirale vers le bas et nous choisissons la solidarité.

C'est sur base de ce mandat clair donné par les électeurs que nous voulons mettre une série de points sur la table. Bien entendu cela ne veut pas dire que nous exigeons de réaliser toutes les 849 propositions de notre programme.

Dans cette première note de discussion, nous avons extrait une cinquantaine de propositions de notre programme qui sont prioritaires et essentielles à un changement à l'échelle de notre Région. Evidemment nous sommes prêts à faire des propositions sur d'autres sujets, mais ces propositions dans cette note sont primordiales pour une Bruxelles plus juste et sociale.

Cette note de discussion bruxelloise est complémentaire et doit être comprise ensemble avec les notes de discussions pour l'État fédéral et les autres entités fédérées.



Les gens d'abord, pas le profit

## Nous sommes un - Wij zijn één, aussi à Bruxelles

Le PTB est parti unitaire et bilingue, aussi à Bruxelles. Nous avons un nom francophone, PTB, et un nom néerlandophone, PVDA, mais nous sommes un et le même parti. Comme les Diabes Rouges et de Rode Duivels sont une même équipe.

Dans cette vision, le PTB avance ses propositions pour l'ensemble des Bruxellois, quelque soit leur langue. Car si on parle le français, le néerlandais ou une autre langue, les préoccupations des Bruxellois et Bruxelloises restent les mêmes: baisser les loyers, le combat contre la pauvreté, des solutions sociales pour le défi climatique, etc.

Pour ces raisons le PTB s'est toujours opposé en Région bruxelloise aux listes sur base communautaire et défend le droit d'introduire des listes bilingues pour les élections régionales. Dans cette logique, le PTB a présenté une liste bilingue à la Chambre mais a été obligé, vu la loi actuelle, de présenter deux listes pour la Région, une liste dans le collège francophone et une liste dans le collège néerlandophone. Avec comme résultat : dix élus dans le collège francophone et un élu dans le collège néerlandophone. Pour nous, ce ne sont pas dix élus PTB, et un élu PVDA. Mais onze élus PTB, dont dix dans un collège linguistique, et un dans un autre collège linguistique.

Nous défendons le droit de siéger ensemble, d'être considéré comme un groupe parlementaire, de partager des bureaux communs au Parlement bruxellois. Dans cette même logique, le PTB défend que les élus dans le collège francophone et l'élu dans le collège néerlandophone voteront ensemble sur les matières régionales.

Vu l'exercice un peu particulier que constitue la formation d'un gouvernement régional à Bruxelles, nous voulons rester cohérents. Ainsi le PTB a présenté les mêmes priorités le 28 mai aux consultations organisées par Groen pour le côté néerlandophone que le 4 juin à celles organisées par le PS pour le côté francophone.

Si des négociations aboutissent du côté francophone, il est normal d'avoir une deuxième discussion du côté néerlandophone, impliquant le PTB, pour former finalement un gouvernement régional.

Car le PTB est un parti unitaire, également à Bruxelles. En tant qu'un seul et même parti, nous n'allons pas être à Bruxelles à la fois dans la majorité et dans l'opposition. Car finalement, les élus dans le collège francophone et l'élu dans le collège néerlandophone devront voter ensemble sur les matières régionales.

Compte tenu des rapports de forces du côté néerlandophone, le PTB n'exigerait pas un poste ministériel du côté néerlandophone à Bruxelles. Le PTB n'exprime pas d'exclusive au préalable du côté néerlandophone (à part vis-à-vis du VB et NVA). Pour nous, c'est le contenu de l'accord sur le logement, sur la mobilité et sur la lutte contre la pauvreté qui est décisif et est le plus important. Pour tous les Bruxellois, quelque soit leur langue.

C'est dans ce sens que le PTB a défendu qu'il serait en majorité (avec un bon accord évidemment) dans les collèges francophone et néerlandophone, soit dans l'opposition des deux côtés.

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction: Droit à la ville</b>   | <b>1</b>  |
| <b>Nous sommes un - Wij zijn één, aussi à Bruxelles</b>   | <b>2</b>  |
| <b>Logement et urbanisme</b>  | <b>5</b>  |
| Créer 13.000 logements publics dont 10.000 sociaux  | 5         |
| Construire des logements publics et sociaux dans les quartiers stratégiques et dans la Zone Canal | 6         |
| Interdiction de vente des terrains publics  | 6         |
| Créer 5000 logements sociaux en transformant e.a. des logements et bureaux vides                  | 7         |
| Baisser les loyers par un encadrement de loyers contraignant                                      | 7         |
| Des logements de qualité par un permis de location et un contrôle technique                       | 8         |
| Interdiction de subsidier des promoteurs via les subsides pour les Agences Immobilières Sociales  | 8         |
| Un opérateur immobilier public unique en fusionnant CityDev, SLRB                                 | 9         |
| Une fiscalité anti-spéculation  | 9         |
| Lutter contre l'évitement des droits d'enregistrement   | 9         |
| Progressivité accrue des droits d'enregistrement  | 10        |
| <b>Mobilité</b>   | <b>11</b> |
| La gratuité des transports publics pour tous  | 11        |
| Financé par une contribution au transport domicile-travail  | 11        |
| Une feuille de route en 3 phases vers la gratuité pour tous en juillet 2021                       | 11        |
| Phase 1 : septembre 2019  | 11        |
| Phase 2 : septembre 2019 - septembre 2021   | 12        |
| Phase 3 : niveau supra-bruxellois (dès septembre 2019)  | 12        |
| Un plan d'investissement ambitieux dans le transport métropolitain                                | 13        |
| Privilégier un financement 100% public - Pas de partenariats public privé                         | 14        |
| Pas de péage urbain et taxe kilométrique, ces fausses bonnes idées anti-sociales                  | 14        |
| Pour une approche intégrée et métropolitaine de la mobilité                                       | 14        |
| Interdiction d'Uber   | 15        |
| <b>Climat</b>   | <b>16</b> |
| Un plan d'isolation via un système de tiers-payant  | 16        |
| La création d'un pôle urbain de production d'énergie verte  | 16        |
| Des objectifs ambitieux et un plan chiffré  | 17        |
| Plaidons pour une approche contraignante et fédérale  | 17        |
| Défendre une approche pour diminuer les émissions des multinationales                             | 17        |
| Ne pas créer des écotaxes injustes  | 17        |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Emploi et économie</b>   | <b>18</b> |
| Créer des emplois productifs dans la Zone Canal   | 18        |
| De la place et de l'oxygène pour les indépendants et les PME  | 18        |
| Pas de nouveaux méga-centres commerciaux, diminution de l'espace commercial à Néo   | 19        |
| Les aides publiques doivent augmenter la qualité des emplois  | 19        |
| Garantir à nos jeunes des emplois durables  | 19        |
| Conditionner chaque aide à la création d'un emploi décent et durable  | 19        |
| Augmenter les salaires des titres-services à 14 € / heure   | 20        |
| La défense de services publics bruxellois forts   | 20        |
| La statutarisation comme garantie de qualité  | 20        |
| Pas de libéralisations ni de privatisations des services publics  | 20        |
| <b>Ethique politique, démocratie participative et transparence</b>  | <b>22</b> |
| Réduire de moitié les salaires des députés et ministres pour investir dans la lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme   | 22        |
| Fin des relations incestueuses entre la politique et les grandes entreprises  | 22        |
| Adopter un cadre pour les consultations populaires  | 23        |
| Transparence  | 23        |
| <b>Cohésion sociale, santé, diversité et solidarité internationale</b>  | <b>24</b> |
| Faire de la lutte contre la pauvreté une réelle priorité  | 24        |
| Bien-être et santé  | 24        |
| Garantir que 50% des lits soient dans des maisons de repos publiques  | 24        |
| Stimuler la création de maisons médicales gratuites (système forfaitaire) dans chaque quartier bruxellois                   | 25        |
| Nous supprimons les honoraires privés des spécialistes dans les hôpitaux publics bruxellois                                 | 25        |
| Appliquons le modèle Kiwi pour diminuer les coûts des médicaments et matériel médical dans nos hôpitaux et maisons de repos | 25        |
| Diversité et droits égaux   | 25        |
| Nous contrôlons proactivement les discriminations   | 26        |
| Nous assurons la diversité dans l'emploi public et privé  | 26        |
| Handicap: une société inclusive   | 26        |
| Solidarité internationale   | 27        |
| <b>Financement</b>  | <b>28</b> |
| Un financement fédéral  | 28        |
| Un financement plus équitable des régions   | 28        |
| Porter le financement de Beliris à 425 millions d'euros par an  | 28        |
| Investissements: désobéir au cadre austéritaire européen  | 28        |
| Une fiscalité régionale plus juste et plus progressive  | 29        |
| Une fiscalité et un financement des communes plus justes  | 29        |

## Logement et urbanisme

Nous voulons rendre un logement de qualité accessible à chaque Bruxellois. Alors qu'aujourd'hui, nous vivons une crise de logement. Ces dernières 20 années, les promoteurs et spéculateurs immobiliers ont pris le marché du logement en otage. Les nouveaux logements ont été achetés surtout comme investissement, pas pour y habiter. Les prix d'achat devenant plus chers, de moins en moins par des particuliers sont capables d'acheter des logements pour y habiter<sup>1</sup>. Ce marché dominé par les promoteurs est la cause principale de l'augmentation des loyers : ceux-ci ont augmenté 19% de plus que l'index entre 2004 et 2017<sup>2</sup>.

Nous avons besoin d'une triple approche:

1. Premièrement, une politique urbanistique en fonction des besoins de tous les habitants. Pour cela, nous devons activement contrer l'emprise des promoteurs immobiliers sur le marché du logement et sur l'aménagement de la ville. Nous devons arrêter de vendre des terrains publics comme cela a été fait ces dernières années. Dans les 10 années à venir, 100.000 nouveaux habitants vont grossir la population bruxelloise. Il est nécessaire de construire beaucoup de logement social et public dans les 12 quartiers que la Région veut développer (cf. Plan Régional de Développement Durable - PRDD) et dans la Zone Canal, sinon la crise du logement au contraire d'être endiguée sera aggravée.
2. Deuxièmement, et dans cette perspective, nous avons besoin d'une vision intégrée sur le développement de nos quartiers. Une vision qui impose suffisamment de logements abordables et sociaux dans chaque quartier et nouveau projet, qui prévoit assez de services publics de proximité (écoles, crèches, administrations), d'infrastructures sportives, culturelles et de rencontre, d'espaces verts et de transports en commun. Et vu la liste d'attente de plus de 40.000 ménages pour un logement social, il est urgent de donner la priorité à la création et la rénovation de logements sociaux.
3. Enfin, il est impératif de prendre des mesures contraignantes qui contribuent à faire baisser les loyers sur le marché à Bruxelles. Seulement ainsi pourrions-nous sauver le pouvoir d'achat des Bruxellois. Car le coût du logement est la cause principale de l'augmentation de la pauvreté à Bruxelles. L'encadrement des loyers pourrait libérer jusqu'à 500 millions de pouvoir d'achat aux ménages bruxellois. Un pouvoir d'achat qui bénéficiera aussi à l'économie de notre ville.

## Créer 13.000 logements publics dont 10.000 sociaux

Nous vivons une crise; plus de 40.000 familles attendent un logement social, parfois pendant 10 années. Dans les deux dernières législatures, la Région n'a construit en moyenne que 110 logements sociaux par an<sup>3</sup>. Ce rythme ne suffit pas du tout à combler la demande. Le taux de logements sociaux est en train de baisser à Bruxelles: à peine 7,29% sur l'ensemble du territoire. Il faut d'urgence des mesures.

<sup>1</sup> Jusqu'à 50% des nouveaux logements sont achetés non pas par des ménages pour y habiter mais par des promoteurs comme investissement lucratif. Et la part des propriétaires-occupants leurs bien est en baisse: 42% comparé aux 60% il y a 15 ans. ([Trevi. 30/09/2016](#))

<sup>2</sup> [Enquête 2017](#), Observatoires des loyers, p43

<sup>3</sup> [Le privé à l'assaut du social](#), p7

## Construire des logements publics et sociaux dans les quartiers stratégiques et dans la Zone Canal

- Comme le demande le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH), le PTB est d'avis qu'il faut renforcer les exigences envers les promoteurs privés concernant les charges urbanisme. Cela implique aussi une meilleure transparence et un meilleur contrôle. Le PTB est d'avis que - vu la liste d'attente énorme des logements sociaux - il est nécessaire d'imposer **un tiers de logements sociaux<sup>4</sup> dans tout projet immobilier privé** de plus de 20 logements<sup>5</sup>.
- Nous adaptons le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (COBAT) pour rendre obligatoires ces charges d'urbanisme en nature, entre autre en logements sociaux. Cela limitera les possibilités pour les promoteurs d'échapper à l'obligation de construire des logements sociaux en payant ces charges sous forme numéraire.
- Nous saisissons les opportunités qui se présentent aujourd'hui dans les quartiers stratégiques et la Zone Canal. 15000 logements sont prévus dans les quartiers stratégiques<sup>6</sup>. Potentiellement, 8.000 logements publics pourraient être créés, dont 5000 logements sociaux. Nous devons revoir les plans de ces quartiers stratégiques et de la Zone Canal, et conditionner les permis d'urbanisme à la construction réelle d'un tiers de logements sociaux.

| Projet                             | Nombre total de logements | Prévu              |                    | Application du programme                |                                      |                                       |
|------------------------------------|---------------------------|--------------------|--------------------|---|--------------------------------------|---------------------------------------|
|                                    |                           | dont publics       | dont sociaux       | 100% de log. publ. sur terrains publics | 33% de log. soc. sur terrains privés | 50% de log. soc. sur terrains publics |
| PAD Ninove                         | 400                       | 100                | 60                 | 100                                     |                                      | 50                                    |
| PAD Gare de l'Ouest                | 450                       | 360                | 72                 | 450                                     |                                      | 225                                   |
| PAD Casernes                       | 900                       | 0                  | 0                  | 200                                     |                                      | 100                                   |
| PAD Mediapark                      | 2000 à 3000               | 375 à 450          | 0                  | 2000 à 3000                             |                                      | 1000 à 1500                           |
| PAD Josaphat                       | 1600                      | 720                | 400                | 1600                                    |                                      | 800                                   |
| PAD Heyvaert                       | 174                       | 94                 | 70                 | 122                                     | 122                                  |                                       |
| PAD midi                           | 350                       | 0                  | 0                  | 210                                     | 210                                  |                                       |
| Néo                                | 590                       |                    |                    | 1200                                    | 600                                  | 600                                   |
| Biestebroeck                       | 3700                      | 500                | 255                | 740                                     | 740                                  |                                       |
| Prisons de St-Gilles et Berkendael | 770 à 1000                | 220 à 285          | 150 à 190          | 770 à 1000                              |                                      | 385 à 500                             |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>10.000 à 12.000</b>    | <b>2350 à 2500</b> | <b>1000 à 1050</b> | <b>7400 à 8600</b>                      | <b>1650</b>                          | <b>3200 à 3800</b>                    |

- Un même exercice devra être réalisé pour l'ensemble des 25000 logements potentiels dans la Zone Canal<sup>7</sup>, offrant encore un potentiel de dix milles logements sociaux dans les années à venir.

<sup>4</sup> Le promoteur DTZ juge que des charges d'urbanisme de 400€/m<sup>2</sup> appliquées à un projet résidentiel de luxe avec une incidence foncière de 300€/m<sup>2</sup> (une moyenne réaliste pour les quartiers populaires) permet une marge de 30% pour le promoteur. Pour la construction de bureau, l'expérience récente du projet TREBEL permet d'envisager un même niveau de charges (soit 400€/m<sup>2</sup>).

<sup>5</sup> [Art 100 du Cobat](#)

<sup>6</sup> RBDH, "Logement social, chronique d'une décennie pour presque rien"

<sup>7</sup> <http://perspective.brussels/fr/projets/territoire-du-canal>

## Interdiction de vente des terrains publics

- Nous interdisons la vente des terrains publics, comme les 313 hectares au long du Canal<sup>8</sup>. Nous menons un audit sur les ventes de terrains publics passées (Tour&Taxis, Néo etc). S'il est prouvé que des terrains ont été vendus en dessous du prix du marché, les ventes doivent être annulées.
- **Sur les terrains publics**, nous défendons comme fait le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH)<sup>9</sup> **100% de logements publics**. Dans la même ordre de grandeur que le RBDH, le PTB demande sur les terrains publics au moins 50% de logements sociaux, une partie de logements locatifs non-sociaux et 25% de logements acquisitif de type social (sans perte de la maîtrise du sol). Cela permettra d'augmenter le nombre de logements sociaux dans les 12 quartiers et la Zone Canal, vu que dans plusieurs projets, des terrains publics font partie de ces projets, comme à la Gare de l'Ouest, la Gare Josaphat, Tour&Taxis, Néo, etc.

## Créer 5000 logements sociaux en transformant e.a. des logements et bureaux vides

Nous créons 5000 logements sociaux supplémentaires via un plan d'investissements public<sup>10</sup>. Nous rétablissons et réalisons l'engagement d'avoir au moins 15 % de logements sociaux et publics dans chaque commune. Avec des amendes et sanctions prévues pour les communes qui ne le respecterait pas. Nous finançons les communes selon leur taux de logements sociaux et projets en cours. Nous réorientons les budgets existants en priorité pour la construction de logements sociaux, comme les 1000 logements du Plan Alliance Habitat encore à projeter<sup>11</sup>.

Le RBDH estime qu'il y en a entre 15.000 à 20.000 logements vides à Bruxelles. Il y a également un million de m<sup>2</sup> de bureaux vides dans la capitale. La loi Onkelinx, votée en 1993, donne la possibilité aux communes de réquisitionner des immeubles *manifestement* abandonnés. Des outils régionaux existent aussi pour opérer des réquisitions douces (mise en gestion publique).

- Nous plaillons pour modifier au niveau fédéral la loi Onkelinx pour la rendre plus simple et efficace (supprimer la disposition à propos de la présence de logements publics vides dans les communes, supprimer l'obligation de faire un inventaire des logements de la commune, ...)
- Au niveau régional, nous pouvons déjà avancer en renforçant la cellule régionale des logements inoccupés pour dresser un inventaire des logements vides à Bruxelles.
- Nous voulons aussi accélérer les « réquisitions douce » (droit de gestion publique) en mettant en place un opérateur régional. Il sera chargé de reprendre temporairement en gestion un immeuble inoccupé ou insalubre pour le transformer en logement social (locatif).

<sup>8</sup> <http://perspective.brussels/fr/projets/territoire-du-canal>

<sup>9</sup> *Mémoire RBDH*, p5

<sup>10</sup> Ceci fait partie du Plan d'Avenir national du PTB: 100.000 logements sociaux sur 10 années.

<sup>11</sup> [Monitoring des projets de logement](#)

## Baisser les loyers par un encadrement de loyers contraignant

La majorité de la société civile (RBDH, Syndicat des locataires, MOC, CSC<sup>12</sup>, FGTB) estiment - comme le PTB - que la grille indicative dans sa forme actuelle (ne constituant "aucune contrainte supplémentaire pour le propriétaire") n'est pas suffisante. L'étude récente, réalisée par le RBDH montre que 70% des locataires paient leur loyer 39% plus cher que le loyer de référence maximal<sup>13</sup>.

Pour faire baisser les loyers, le PTB a développé dans sa proposition d'ordonnance<sup>14</sup> une grille des loyers contraignante au niveau régional inspirée de l'encadrement existant aux Pays-Bas. Les principes ainsi que l'objectif sont clairs : en 2030, personne ne devrait consacrer plus de 30 % de son revenu à des coûts locatifs. Cela représentera une augmentation du pouvoir d'achat collectif d'à peu près 500 millions d'euros pour les locataires.

Cette grille se base sur le revenu médian et fixe des plafonds (donc des loyers maximum) sur base de la qualité du logement, comme le nombre de chambres, la présence de chauffage central, la superficie, la salubrité ou l'accessibilité en transports publics. Pour éviter que les petits loyers augmentent pour atteindre le montant maximal de la grille, nous conditionnons toute hausse par rapport au niveau actuel à une rénovation du bien. Nous estimons qu'aujourd'hui, dans ce marché déterminé par la demande, il existe une asymétrie dans le rapport de force entre locataires et bailleurs. La pénurie est telle que le locataire a peu d'autres options et est ainsi affaibli dans la négociation de son bail. Nous pensons nécessaire qu'une grille contraignante vienne équilibrer ce déséquilibre. Certains partis défendent le fait qu'une commission paritaire que pourrait saisir le locataire sera suffisante comme organe de médiation pour rendre effectif une grille non-contraignante. Nous pensons qu'une commission paritaire où ce sont les locataires - dans une position de faiblesse - qui doivent faire les démarches, est un outil totalement insuffisant pour faire baisser les loyers. Au contraire, c'est aux multipropriétaires de réaliser les démarches s'ils trouvent que la grille contraignante ne tienne pas compte de leur situation spécifique.

## Des logements de qualité par un permis de location et un contrôle technique

Comme le proposent le RBDH<sup>15</sup> et le Syndicat des Locataires<sup>16</sup>, le PTB soutient l'introduction par la Région bruxelloise d'un permis de location. Pour toute mise en location, le bailleur doit disposer d'une expertise de son bien. Cette expertise doit permettre d'évaluer la qualité du logement et de repérer le (non-)respect des obligations de sécurité, de salubrité et d'équipement, mais également de déterminer la performance énergétique du bien, de vérifier le respect des règles urbanistiques et in fine, de fixer le loyer de référence du logement. Les expertises sont réalisées par des experts indépendants, formés et contrôlés par la Région.

12 [Mémorandum CSC Bruxelles](#)

13 [La grille indicative de référence des loyers à Bruxelles testée](#), 22 mai 2019

14 <http://weblex.brussels/data/crb/doc/2015-16/128053/images.pdf>

15 [Mémorandum 2019](#), RBDH, p11

16 [Syndicat des Locataires: Revendications 2019](#)

## Interdiction de subsidier des promoteurs via les subsides pour les Agences Immobilières Sociales

Les aides publiques ne sont pas censées garantir les marges de bénéfices des promoteurs. Nous partageons la critique du RBDH<sup>17</sup> sur la dérive des subsides aux Agences Immobilières Sociales (AIS). De plus en plus, des promoteurs construisent des logements pour les offrir aux AIS. Les subsides et avantages publics sont devenus tellement intéressants qu'ils garantissent 3% de bénéfices. La collectivité investit ainsi plus de 5000€ par an pour un logement qui reste finalement privé.

Nous interdisons que les moyens AIS soient encore utilisés pour subsidier des projets de grands promoteurs. Nous limitons les moyens des Agences Immobilières Sociales (AIS) qu'aux seuls petits propriétaires qui ne peuvent faire les travaux nécessaires, comme c'était prévu initialement. Nous réorientons les moyens libérés ainsi (du budget de 15 millions d'euros<sup>18</sup>) vers la création de logements sociaux.

## Un opérateur immobilier public unique en fusionnant CityDev, SLRB

- Nous arrêtons la concurrence entre acteurs immobiliers publics (CityDev, SLRB, Fonds du Logement), comme le demande le RBDH. Nous voulons aller vers un seul opérateur public du logement, par la fusion d'au moins CityDev et SLRB permettant de concentrer les capitaux nécessaires et l'expertise nécessaire pour affronter les promoteurs et spéculateurs immobiliers. Il manque parfois aux communes et aux Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) l'expertise nécessaire pour réaliser des travaux importants en propre régie ou de mener à bien des marchés publics etc.
- Cette société immobilière développera une régie pour isoler, rénover et à terme construire des logements sociaux et publics. Une telle régie a le potentiel de créer à terme de 2500 emplois et d'acquérir une expertise professionnelle publique.
- Cette société immobilière sera en charge de la mise en oeuvre de la réquisition et du droit de gestion publique de bâtiments vides (15.000 à 20.000 en Région Bruxelles-Capitale) et de la transformation en logement (d'une partie) des 1 millions de m<sup>2</sup> de bureaux vides<sup>19</sup>.

## Une fiscalité anti-spéculation

- Comme le propose le RBDH, le PTB défend le fait que Bruxelles doit instaurer une taxe sur les plus-values liées à la planification, plus-values résultant uniquement d'un changement de destination du terrain. Ces modifications dans la destination de zone ont été rendus possibles par le « Plan Régional d'Affectation du Sol démographique » et le sont également dans les futurs Plans d'Aménagement Directeur. La taxe sur les plus-values résultant de la planification doit 'écrémer' une partie des bénéfices spéculatifs d'un promoteur et être investie dans la politique du logement social.

17 [Etude RBDH sur AIS](#)

18 Source: budget régional

19 [Comme le font déjà des promoteurs privés](#)

- Nous renforçons les taxes des logements, bureaux vides et des terrains inoccupés pour dissuader la spéculation.

### Lutter contre l'évitement des droits d'enregistrement

Au budget 2019, les « droits d'enregistrement sur les ventes de biens immeubles » rapportent 564,8 millions d'euros à la Région. Une somme importante, mais injustement répartie: elle est en grande partie financée par les petits propriétaires. Car aujourd'hui, les promoteurs immobiliers évitent de payer des droits d'enregistrement. Comment ? Grâce à des montages juridiques. Pour faire simple : plutôt que d'acheter/vendre des immeubles (ce qui nécessite de payer des droits d'enregistrement), les promoteurs créent une société dans laquelle ils « apportent » l'immeuble. Puis revendent les parts de la société dans laquelle est détenue celui-ci. Et comme il n'existe pas de taxation des plus-values sur actions, ils échappent quasiment à tout impôt.

Nicolas Bernard (professeur à l'Université Saint Louis, spécialiste du logement) a estimé (en 2011) le manque à gagner, pour la Région, dû à l'évitement des droits d'enregistrement par les sociétés immobilières, à 83 millions d'euros par an. Ce chiffre concerne surtout les grandes opérations immobilières.

Le précédent gouvernement bruxellois (2014-2019) avait déjà noté ce problème dans son accord de majorité, mais rien n'a été fait. Ce problème doit être pris à bras le corps et nous voulons supprimer les niches fiscales qui permettent aux promoteurs immobiliers de ne pas payer de droits d'enregistrement.<sup>20</sup>

### Progressivité accrue des droits d'enregistrement

Aujourd'hui, qu'on achète une maison de 500.000 euros, ou de 1,5 millions d'euros, le taux de droits d'enregistrement est identique : 12,5 %. Cette « flat tax » n'est pas juste socialement. Nous proposons donc d'augmenter le taux de droit d'enregistrement à 20 % pour les maisons dont le prix est supérieur à 1 million d'euros (pour la tranche supérieure à 1 million). L'abattement actuel (limité à 175.000 euros) resterait, ce qui créerait une progressivité: moins de 12,5% pour les petites maisons, 12,5% pour les maisons moyennes et 20% pour les maisons au delà de 1 million d'euro.

<sup>20</sup> Alice Romainville. Aujourd'hui, les « droits d'enregistrement sur les ventes de biens immeubles » rapportent au budget 2019 564,8 millions d'€

# Mobilité

## La gratuité des transports publics pour tous

La gratuité des transports publics est bon pour le portefeuille des gens, bon pour la planète, et bon pour la mobilité. Comme la santé ou l'enseignement, nous concevons les transports en commun comme un droit et un service public. En conséquence, son usage doit être gratuit à Bruxelles pour tous les usagers.

Pour lutter contre l'impact environnemental du transport individuel privé, il est indispensable de développer le transport en commun public en tant qu'alternative forte. Des calculs du Bureau du Plan basés sur l'étude Beldam montrent que la gratuité fait augmenter l'utilisation des transports publics de 14%<sup>21</sup>. L'étude effectuée par la ville de Dunkerque a prouvé un "shift modal" important de la voiture vers les transports en commun. 48% des nouveaux utilisateurs sont des anciens automobilistes. Et pour 80% des voyageurs, la gratuité était l'élément déclencheur<sup>22</sup>.

Nous sommes pour une gratuité totale pour tous les usagers. Limiter la gratuité aux Bruxellois n'incitera pas les navetteurs à abandonner leur voiture. Une gratuité pour des groupes cibles augmente inutilement les frais administratifs et empêche de bénéficier des avantages financiers de la gratuité : plus de portiques, de contrôles, etc<sup>23</sup>.

## Financé par une contribution au transport domicile-travail

La gratuité des transports publics devrait idéalement être financée par l'état fédéral sur l'ensemble du territoire belge. Mais le financement immédiat de la gratuité sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale est aussi possible en étendant à l'ensemble les employeurs (exception faite des petites entreprises de moins de 20 employeurs) l'obligation de contribuer au transport domicile travail. Dunkerque et Aubagne en France appliquent un tel système pour faire contribuer les entreprises au transport domicile-travail. Les entreprises qui paient déjà l'abonnement à leurs employés, seront gagnantes, car la contribution au transport domicile-travail ne dépassera pas le coût actuel d'un abonnement. Une contribution par employé (remplaçant donc l'abonnement actuel si celui était déjà payé) permettra de couvrir les 208 millions de rentrées actuelles<sup>24</sup>.

## Une feuille de route en 3 phases vers la gratuité pour tous en juillet 2021

Phase 1 : septembre 2019

- **Gratuité totale du réseau de la STIB les weekends**

<sup>21</sup> Voir Bureau fédéral du Plan, "Commuting subsidies in Belgium Implementation in the PLANET model" octobre 2016, et Etude [Beldam](#)

<sup>22</sup> [Magazine Urbis](#)

<sup>23</sup> Coût des portiques et contrôles = 10 millions d'euros par an (d'après une réponse de la STIB à une question parlementaire posée par le PTB).

<sup>24</sup> Voir Annexe 1, et aussi l'[étude du PTB sur la gratuité](#) des transports en commun

Le weekend, la flotte de la STIB n'est pas utilisée à pleine capacité, il peut donc absorber la hausse attendue des utilisateurs. Cette offre servira de « vitrine » à la future gratuité complète du réseau de transport public bruxellois.

- **Augmentation de 5% de capacité par la transformation sans coût des abonnements STIB en MTB**

L'arrivée immédiate de nouveaux voyageurs pourra être absorbée dans un premier temps en ouvrant l'offre de la SNCB, des TEC ou de De Lijn à l'ensemble des usagers en Région de Bruxelles-Capitale. Cette offre représente une capacité bruxelloise déjà existante mais sous-utilisée de 5%<sup>25</sup> qu'on peut activer immédiatement. Cette offre permettra en plus à un tiers des Bruxellois de réaliser leurs trajets plus rapidement que s'ils utilisaient la seule STIB<sup>26</sup>.

Phase 2 : septembre 2019 - septembre 2021

Pour lancer la gratuité complète en 2021, il faut augmenter à court terme l'offre de transport public afin qu'elle absorbe les voyageurs supplémentaires. Outre la réserve potentielle que représente l'offre des opérateurs TEC, De Lijn et SNCB à Bruxelles, qui a déjà été évoquée, cela implique d'augmenter les places offertes par la STIB.

- **Mettre en oeuvre le plan pluriannuel d'investissement de la STIB**

Ce plan prévoit notamment l'achat de trams et bus permettant une augmentation de 30% de l'offre de surface et une amélioration de la signalisation du métro et une hausse du nombre de rames permettant d'augmenter l'offre de 20% à l'heure de pointe. Du point de vue des infrastructures, il prévoit la création de nouvelles lignes de trams et la construction du métro 3.

- **Arrêts des investissements coûteux dans les parkings de dissuasion et la station de métro « Toots Thielemans » et achats de véhicules supplémentaires.**

Il s'agit d'arrêter immédiatement les investissements coûteux (500 millions €) dans les parkings de dissuasion à l'intérieur de Bruxelles. De même, le projet de station de métro Toots Thielemans, dont le coût est estimé à 174 millions d'euros. Les montants récupérés permettent de lancer immédiatement un appel d'offre d'achat de matériel roulant pour la STIB et de construction des dépôts nécessaires.

- **Augmentation de la vitesse moyenne du réseau de surface**

Le réseau de surface (tram et bus) de Bruxelles se démarque par une vitesse moyenne particulièrement basse. À Bruxelles, par rapport à une vitesse de référence de 20 km/h, la vitesse moyenne réelle des véhicules en surface est de moins de 15 km/h, donc 25 % plus basse. Il faut donc 25 % de bus et de trams (et de chauffeurs) en plus, pour assurer la même fréquence de passage que celle qu'on aurait si ces véhicules roulaient à leur vitesse de référence moyenne. Faire rouler les bus et trams en site propre avec carrefours prioritaires, permet d'augmenter la vitesse moyenne et donc de libérer cette capacité "cachée".

25 Rapport de l'étude "Rail4Brussels"

26 <https://journals.openedition.org/brussels/1652>

Phase 3 : niveau supra-bruxellois (dès septembre 2019)

- **Revendiquer la fin du dispositif des voitures de société et la redistribution du manque à gagner fiscal.**

Entre un quart et un tiers des véhicules entrant dans la capitale à l'heure de pointe sont des voitures de société. Il s'agit d'un manque à gagner d'au moins 2 milliards d'euros par an pour l'état fédéral. Mais leur utilisation massive augmente grandement embouteillages et pollution de l'air.

- **Bloquer le projet d'élargissement du ring et réorienter le budget vers le transport en commun en proche périphérie.**

L'élargissement du ring au nord de Bruxelles est un très mauvais choix. Les modèles de transport prédisent une hausse de 30% du trafic suite à cette augmentation de capacité routière. La pollution coûte 78 millions d'euros par an en soins de santé. Le nouveau gouvernement devra s'engager à négocier avec la Flandre pour réorienter le budget prévu, 1,2 milliards d'euros, vers le développement du transport public en proche périphérie (prolongation des lignes de la STIB vers la périphérie, nouveaux sites propres, mise en oeuvre du projet Brabantnet de De Lijn au complet). En cas de désaccord, le gouvernement bruxellois ne délivrera pas les autorisations nécessaires pour l'élargissement.

- **Négocier avec les opérateurs de transport publics régionaux et la SNCB l'intégration tarifaire métropolitaine et les modalités de la gratuité complète bruxelloise.**

L'intégration tarifaire métropolitaine est un élément indispensable pour augmenter l'usage des transports en commun dans et autour de Bruxelles. Dans le cadre des négociations relatives à la gratuité bruxelloise, le gouvernement bruxellois doit également faire avancer ce dossier.

- **Déterminer le mode de financement de la gratuité complète.**

En fonction de l'aboutissement de la révision du dispositif des véhicules de société et de la négociation avec les autres opérateurs, le gouvernement bruxellois devra établir un choix quant aux modalités de financement de la gratuité complète :

- Versement de la part du fédéral d'une partie du gain fiscal lié à la fin du dispositif des voitures de société
- Financement bruxellois sur base d'un versement pour le transport domicile-travail auprès des entreprises de plus de 20 travailleurs.

## Un plan d'investissement ambitieux dans le transport métropolitain

Pour attirer des usagers, le transport public, en plus d'être gratuit, doit être performant et capable d'absorber de nouveaux usagers. La mobilité à Bruxelles est un enjeu qui dépasse clairement les limites régionales.

Nous plaçons donc pour un plan d'investissement plus ambitieux à cette échelle :

- au niveau fédéral: une amélioration des nœuds ferroviaires dans et autour de Bruxelles pour augmenter l'usage du chemin de fer dans et autour de Bruxelles
- au niveau métropolitain: création de lignes de transport rapides à grande capacité en proche périphérie, finalisation rapide du RER et du RER vélo.

- au niveau régional: une accélération et augmentation des investissements de la STIB pour un montant de 1,5 milliard d'euros sur 5 années. 1 milliards d'euros pour doubler le plan d'investissement et augmenter les fréquences des transports publics, 500 millions pour la création de nouvelles lignes de tram et de bus pour désengorger des lignes saturées. C'est augmentation permettra aussi d'engager le personnel supplémentaire nécessaire<sup>27</sup>.

Ces projets peuvent être financés, notamment:

- au niveau fédéral: en faisant disparaître l'avantage fiscal des voitures de société et en réorientant ce budget de plusieurs milliards dans les transports publics
- au niveau métropolitain: en arrêtant d'investir dans des infrastructures routières inutiles comme l'élargissement du ring et en réinvestissant dans la prolongation des lignes de transport rapides vers la périphérie.
- au niveau régional: en réorientant le budget des nouveaux parkings, et en arrêtant la construction d'une nouvelle station de métro Avenue de Stalingrad (station Toots Thielemans). Cette station serait très proche de la gare du midi, donc inutile, et le chantier risque de détruire les commerces et le quartier populaire environnant. Les moyens peuvent être réorientés dans des besoins de transports plus urgents.

## Privilégier un financement 100% public - Pas de partenariats public privé

Comme pour tout investissement public, nous nous opposons à la mise en place de partenariats publics privés (PPP) pour le financement d'infrastructures de transport. Ces montages, favorisés par les traités européens d'austérité qui bloquent l'investissement public sont un cadeau aux investisseurs privés. Ils leur assurent une rente financée par l'État. Au final, ces montages coûtent beaucoup plus cher aux pouvoirs publics et aux gens. Pensons à la redevance « diablo » pour se rendre à l'aéroport, à la rénovation des tunnels... Pourtant le nouveau plan régional de mobilité « Good Move » prévoit de favoriser ces PPP. Nous nous y opposons fermement et voulons une remise à plat des politiques et traités d'austérité qui les favorisent. On voit par exemple que la rénovation en PPP des tunnels coûtera, à terme, environ 25% en plus aux pouvoirs publics, et donc aux Bruxellois, que si elle avait été financée directement par le budget régional. Transposé au projet de métro 3, ce surcoût potentiel se chiffrerait à près de 400 millions.

## Pas de péage urbain et taxe kilométrique, ces fausses bonnes idées anti-sociales

Nous nous opposons à la mise en place de toute forme de péage urbain ou de taxation kilométrique. Ce sont des mesures injustes, car elles induisent un tarif unique pour tous les automobilistes quelle que soit leur condition sociale, elles n'offrent aucune alternative pour les gens qui dépendent de leur voiture. Elles opposent les travailleurs entre eux, selon par exemple qu'ils habitent dans ou en dehors d'une zone de péage

<sup>27</sup> Pour une augmentation de 20%, cela serait l'équivalent de 800 emplois dans le cadre de ce plan d'investissement.

urbain. Pour le PTB, ce n'est pas aux travailleurs venant de Flandre ou de Wallonie, et qui participent à la création de richesses dans notre région (ils conduisent nos bus ou donnent cours à nos enfants...) à payer. Là où de telles mesures sont mises en place, la mobilité devient plus excluante mais le trafic ne diminue pas, les pauvres sont contraints de moins se déplacer, alors que les plus aisés peuvent continuer à circuler.

## Pour une approche intégrée et métropolitaine de la mobilité

Nous pensons que la mobilité doit faire l'objet d'une vision intégrée.

Avec la Région, nous demandons une approche fédérale de la mobilité, avec un(e) ministre fédéral de la mobilité. Nous nous opposerons à des politiques de régionalisation des transports publics, telle que l'idée de faire rouler des trains bruxellois gérés par la STIB. Au contraire nous visons à renforcer une SNCB unique et publique et intégrer l'offre publique des opérateurs régionaux de transport public, en particulier au niveau tarifaire. Cette approche fédérale permettra aussi d'avancer sur une vision métropolitaine.

Au niveau de la Région, nous rassemblons les compétences à l'échelle régionale: pour éviter la concurrence et les blocages entre communes, pour mieux coordonner les politiques et chantiers. En même temps, nous prévoyons des processus participatifs plus intenses, et des budgets plus importants pour pouvoir tenir compte des inconvénients (comme des compensations pour les commerçants pendant les travaux, ou une meilleure isolation sonore).

Dans le contexte actuel, il n'est plus possible d'autoriser la construction de nouveaux quartiers, comme celui de Tours et Taxis ou les nouveaux quartiers de Neder-Over-Heembeek, sans prévoir une offre suffisante de transport public. C'est un piège pour les habitants et un encouragement à utiliser l'automobile.

## Interdiction d'Uber

Sous couvert de mettre le chauffeur au coeur du secteur du transport individuel payant, la réforme de Pascal Smet met fin au salariat des chauffeurs de taxi et plonge toute une profession dans l'incertitude. Adoptée par le gouvernement en 2017, la réforme est depuis lors bloquée.

Dans les faits, cette réforme permet surtout de conforter la présence d'Uber sur le territoire bruxellois. Pour rappel, sous couvert de proposer une économie de partage ou d'échange, Uber refuse surtout de considérer ses travailleurs comme des employés mais les qualifie d'auto-entrepreneurs.

Nous voulons stimuler les évolutions technologiques, mais cela ne doit pas se faire en diminuant la protection sociale dont bénéficient les travailleurs. D'autres solutions que l'ubérisation sont possibles. Nous favorisons une plateforme digitale régionale et publique. Nous supprimons ainsi les intermédiaires, permettant que les taximans gardent plus de leurs rentrées.

Par conséquent, nous voulons remettre le "Plan taxi" à plat d'une part, et interdire toute activité d'Uber sur le territoire bruxellois. Nous ferons appliquer jusqu'au bout la décision du tribunal de commerce de Bruxelles (aile néerlandophone) : il faut détenir une licence de taxi (et donc un luminaire au-dessus du véhicule) pour transporter des passagers.

## Climat

Changer maintenant avant que le climat ne change tout ! C'est le défi auquel nous serons confrontés dans les années à venir. Nous optons pour une révolution climatique sociale aussi à Bruxelles. Une révolution ambitieuse et équitable. Ambitieuse, avec des objectifs contraignants et des investissements à grande échelle pour assurer un avenir durable. Équitable, car dépourvue de nouvelles taxes environnementales, pour que les épaules les plus fortes portent les charges les plus lourdes. De cette façon, nous faisons de notre plus grand défi notre plus belle opportunité, pour une société plus saine et plus sociale.

### Un plan d'isolation via un système de tiers-payant

En Région de Bruxelles-Capitale, le chauffage des bâtiments génère entre 60% à 70% des émissions de CO2. La facture énergétique d'un ménage bruxellois est en moyen de 1400 euros par an (donc 800 euros uniquement pour le chauffage). Pour remédier à cette situation, nos autorités recourent principalement à des primes énergie ou à la rénovation. En 2019, la RBC prévoit de dépenser 18 millions pour ce type de primes. Le système des primes énergie ne permet pas de toucher justement les propriétaires à faible revenu, qui ont difficile à avancer les coûts d'investissement trop élevés pour eux. Il est aussi difficile de s'y retrouver dans les différentes primes et cela demande une série de démarches ce qui n'est pas accessible à tous les Bruxellois.

La Région doit changer de fusil d'épaule. Le défi climatique nous oblige d'isoler à une échelle jusque là jamais atteint en Région de Bruxelles-Capitale. Cela nécessite un plan global d'isolation et une régie publique.

Les pouvoirs publics ont la main sur une partie du bâti et doivent intervenir en investissant dans l'isolation des logements sociaux et les bâtiments publics. Nous réalisons un partenariat avec les communes pour réaliser des audits thermographiques des bâtiments pour identifier les urgences les plus réelles et investir publiquement aux bons endroits.

Si la rénovation des logements sociaux et des bâtiments publics est financée directement par les pouvoirs publics, il faut trouver une solution pour les ménages qui ne peuvent financer eux-mêmes les travaux. Pour cela, nous faisons appel au tiers-payant où une banque publique avance le montant de l'investissement. Nous nous inspirons de la banque publique allemande KfW.

### La création d'un pôle urbain de production d'énergie verte

Pour enclencher le mouvement, nous fondons nous-mêmes une entreprise publique de l'énergie, avec deux buts en vue. Une bonne fourniture de services, avec des prix abordables d'un côté. Et, de l'autre, la production de 100 % d'énergie renouvelable. Cette entreprise s'intègre dans le Plan de transition énergétique, qui définit une voie pour compter exclusivement sur l'énergie renouvelable d'ici 2050. Déjà pour 2030, il sera possible de produire 60 % de notre électricité à partir de sources renouvelables, ce qui représente 40 % de la demande énergétique totale.

Nous facilitons en outre des entreprises locales d'énergie, dans des mains publiques, et des coopératives citoyennes, pour contribuer au système énergétique de demain.

Beaucoup de villes au Danemark et en Allemagne nous devancent déjà. Leurs

entreprises d'énergie urbaines sont des championnes de l'énergie verte et à prix abordable. Les énergies renouvelables représentaient en 2018 en Allemagne déjà plus de 40% de la production nationale d'énergie. A Bruxelles, en 2016, la part des énergies renouvelables était seulement de 3,1%<sup>28</sup>. Alors qu'à Munich, une de ces entreprises municipales fournit du courant vert à 95 % de la population.

À l'heure actuelle, seulement une fraction des toitures adaptées sont équipées de panneaux solaires. Voilà déjà un domaine où notre entreprise publique d'énergie peut faire la différence. Il existe déjà l'excellent outil de GeoData qui permet de calculer le rendement pour chaque individu. Avec le système de tiers payant de la banque d'investissement pour le climat, nous donnons la possibilité, même aux moins nantis, d'équiper les toits de panneaux solaires. Nous facilitons aussi l'investissement dans des panneaux solaires collectifs entre voisins.

## Des objectifs ambitieux et un plan chiffré

Nous voulons rehausser les ambitions de réduction des émissions au niveau de Bruxelles vers un objectif de 60 % en 2030 (contre actuellement 35 % pour la Belgique pour 2030 et 30% pour Bruxelles - pour 2025). La Région doit se donner les moyens de les atteindre:

Le PTB propose une révision complète du Plan Air Climat Energie (PACE), en concertation avec Inter Environnement Bruxelles (IEB) et ses associations-membres. Le PACE doit fixer des objectifs contraignants et échelonnés précisément, année par année pour les différents niveaux (Région, communes, privé). Ainsi le PACE doit prévoir des normes plus strictes et contraignantes lors de la construction de nouveaux bâtiments publics en termes de durabilité.

## Plaidons pour une approche contraignante et fédérale

Les Régions peuvent jouer un rôle à ce niveau. Mais nous devons sortir de la situation actuelle où 4 ministres de Climat doivent s'accorder pour un pays d'à peine 11 millions d'habitants. La Région soutiendra la re-fédéralisation de la politique énergétique et climatique.

## Défendre une approche pour diminuer les émissions des multinationales

Dans le cadre de la compétence climat partagée, le gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale doit exiger l'abolition du système Emission Trade System (ETS<sup>29</sup>) au niveau fédéral et européen et son remplacement par des normes obligatoires, qui se réduisent à un rythme de 5 % par an.

## Ne pas créer des écotaxes injustes

Nous ne créons pas d'écotaxes injustes: ces taxes sont régressives. C'est à dire: elles pèsent relativement plus dans les budgets des salaires modestes. Nous plaidons envers

<sup>28</sup> Part d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute. [Observatoire belge des énergies renouvelables](#)

<sup>29</sup> Le marché européen où les entreprises peuvent acheter et vendre des droits d'émettre du CO<sup>2</sup>.

le gouvernement fédéral à s'engager à ne pas introduire une taxe carbone pour les secteurs non-ETS.

## Emploi et économie

La Région de Bruxelles-Capitale n'est rien sans ses travailleurs. Personnel des administrations, ouvriers de la construction, infirmières, artistes, caissières : chaque travailleur a droit au respect. Sans travailleurs, pas de richesse. Or aujourd'hui, nous constatons une augmentation des emplois partiels et à durée déterminée et des flexi-jobs, une stagnation du taux de statutarisations dans la Fonction publique,... La Région de Bruxelles-Capitale en tant que capitale de l'Europe, doit montrer l'exemple en tant qu'employeur. Mais la Région doit aussi assurer à tous ses travailleurs et travailleuses un emploi stable et des conditions de travail décentes.

### Créer des emplois productifs dans la Zone Canal

Une ville n'est pas qu'un lieu de consommation ou de services, mais aussi un lieu de production. Ces activités productives sont nécessaires pour subvenir à nos besoins. Des logements et infrastructures collectives sont construits ou rénovés. Une partie de notre énergie y est produite par nos panneaux solaires. De la production alimentaire jusqu'aux couturiers artisanaux, nous ne pouvons nous imaginer une ville sans production. Mais depuis les années 80, les activités productives tendent à disparaître de la ville. La raison la plus importante est qu'il devient impayable pour des PME industrielles de s'installer en ville.

- Nous créons des zones destinées à des activités productives (industrielles ou artisanales) urbaines modernes afin de préserver et de créer des emplois de production. Dans les zones mixtes (production et logement), un encadrement des loyers y empêchera la spéculation immobilière.
- Dans la zone du canal, nous développons les activités productives nécessaires pour une ville durable.
  - Dans une Ville, une partie importante de la production est la construction, rénovation et isolation des bâtiments. Pour éviter que les matières premières doivent être transportées sur des trajets trop longs, il est important de maintenir dans la Zone Canal des terrains pour les matières premières de la construction.
  - Une économie circulaire de recyclage et de réparation. La construction de logements passifs et la rénovation et l'isolation du bâti existant produiront beaucoup de matériel de construction à recycler.
  - Un circuit alimentaire de type court et local.
- Afin de diminuer le nombre de trajets polluants du transport des marchandises par la route, nous créons un duoport (canal, rail) multimodal à Schaerbeek Formation. Ce duoport desservira via des trams-fret des dépôts de quartier d'où partiront les facteurs de bpost et des transporteurs non polluants.

## De la place et de l'oxygène pour les indépendants et les PME

Nous visons à rendre la vie de nombreux indépendants et petites entreprises moins difficile et à réellement protéger leur dynamisme et leur créativité. De nombreux indépendants jouent un rôle économique de la première importance, mais souvent aussi un rôle social dans les quartiers, un rôle d'innovateur. Nous voulons redonner de l'air aux petits indépendants et aux PME de Bruxelles qui sont asphyxiées par les géants du commerce et par les prix très élevés des baux commerciaux.

- Nous voulons un encadrement des loyers commerciaux, à l'image de ce que nous proposons pour les loyers d'habitation. Actuellement, quelques grands multipropriétaires dominent les rues commerciales et s'approprient une partie importante de la plus value créée par les commerçants par leurs loyers très élevés. Encadrer ces loyers commerciaux, permettra à beaucoup de commerçants de diminuer leurs charges fixes. Cela permettra d'engager plus de personnel.
- Nous rendons accessibles des prêts à crédit attrayant par la création d'une banque publique.
- Nous mettons fin à la concurrence déloyale des avantages fiscaux et sociaux des zones franches.
- Nous arrêtons la pression du travail 7 jours sur 7 par l'extension des zones touristiques. Le travail de dimanche doit être limité aux services vitaux.

Pas de nouveaux méga-centres commerciaux, diminution de l'espace commercial à Néo

L'ouverture de nouveaux grands espaces commerciaux tue souvent les petits commerces en centre-ville. Nous n'ouvrons pas de nouveaux mégacentres commerciaux. Nous réduisons de 80% la surface d'espace commercial prévu à Néo pour en faire des logements abordables et des infrastructures collectives.

## Les aides publiques doivent augmenter la qualité des emplois

Garantir à nos jeunes des emplois durables

Si les chiffres officiels du chômage des jeunes baissent, la réalité est moins rose. Une étude récente souligne l'explosion de jeunes inscrits au CPAS dans les dix dernières années. Et 56,5% des jeunes ont un emploi précaire en 2017 selon le dernier baromètre de la FGTB. La Garantie Jeunes n'a pas pu garantir assez d'emplois décents et durables aux jeunes participants. Les conditions permettent que des multinationales comme Blokker, Euroclean, Carrefour se servent des moyens publics pour se fournir des jeunes travailleurs très peu chers. Pour à peine 200€ par mois ils se procurent d'un temps plein. Avec aucune intention de former le jeune, ni de l'engager dans un contrat. Conséquence? Les jeunes stagiaires se relaient, un après l'autre dans la même fonction, sans perspectives sur un contrat fixe.

- Nous transformons les Contrats d'insertion en aide pour la première année d'un CDI : l'employeur ne reçoit l'aide que dans la mesure où il engage le jeune en CDI

- En ce qui concerne les stages, l'allocation de stage ne sera versée que si le stage est rémunéré au barème en vigueur dans le secteur, et que si l'employeur verse une somme au moins équivalente à l'allocation de stage. Les employeurs devront également engager le stagiaire, après son stage, pour une durée au moins équivalente au stage

### Conditionner chaque aide à la création d'un emploi décent et durable

Chaque année, près de 200 millions de subsides publics sont octroyés, sous diverses formes, à des entreprises privées ou assimilées pour subventionner des emplois. Stage First, 57 + ou encore Primes Activa : tous ces mécanismes permettent aux entreprises privées de bénéficier de réduction de cotisations sociales ou de primes à l'embauche. Il n'est pas clair quelles de ces aides contribuent réellement à créer des emplois durables. Car une partie de ces aides ne fait que déplacer des emplois, d'une entreprise à une autre, où d'une catégorie de travailleurs à une autre (p.ex. des plus âgés vers les plus jeunes ou inversement).

- Nous revendiquons un moratoire pour de nouvelles réductions de cotisations et réévaluons une partie de ces avantages concédés aux employeurs et nous les faisons dépendre de conditions strictes et précises en matière de création d'emplois durables. Nous favorisons la création d'emplois publics ou améliorant la qualité des services aux citoyens.

### Augmenter les salaires des titres-services à 14 € / heure

Depuis la 6ème Réforme de l'État, les Régions sont compétentes pour les titres-services. Si les titres-services ont sans doute permis à des milliers de travailleurs de sortir du travail au noir, il n'en reste pas moins que les conditions salariales des travailleurs (en grande majorité des travailleuses d'ailleurs) restent trop faibles : 11,23 € bruts de l'heure.

À l'instar de ce qui se fait aux USA pour le salaire minimal à 15\$, un large mouvement dans la société (à commencer par la FGTB) demande la hausse du salaire à 14 € bruts minimum de l'heure. Nous soutenons cette proposition. Le secteur des titres-services, sur lequel la Région a entièrement la main peut servir d'exemple. Cela concerne près de 20.000 travailleurs dont la grande majorité à temps partiel (le secteur compte environ 13.000 ETP)<sup>30</sup>, souvent des femmes en situation précaire.

Nous proposons que le salaire minimum dans ce secteur soit relevé à 14 € de l'heure d'ici 2023, soit une augmentation de 2,87 €/heure.

Pour la financer, nous voulons mettre à contribution les entreprises de titres-services en réduisant leur marge de 0,5 euro/heure et l'utilisateur en appliquant une augmentation de 1 euro/heure. La Région de Bruxelles-Capitale prendrait en charge le reste de l'augmentation (moins de la moitié).

## La défense de services publics bruxellois forts

### La statutarisation comme garantie de qualité

Actuellement, la Région de Bruxelles-Capitale compte environ 8800 travailleurs dans son administration. 4100 sont statutaires et 4700 sont contractuels. Depuis plusieurs années, les statutarisations sont en baisse à Bruxelles. La Région élabore un plan phasé permettant de nommer les travailleurs contractuels pour améliorer les conditions de travail et garantir une meilleure qualité d'emploi.

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit le refinancement des communes de manière à ce qu'elles puissent répondre favorablement aux demandes des syndicats (en front commun) des administrations locales et régionales qui sont les suivantes :

- la statutarisation de tous les travailleurs de nos communes, CPAS, Hôpitaux,...;
- une augmentation de 10% de tous les barèmes (plus aucune augmentation depuis 2002)
- le passage de niveau E en D pour les pouvoirs locaux (administrations communales et CPAS) et les hôpitaux publics;
- la réduction collective du temps de travail avec embauches compensatoires (pour soulager les travailleurs et permettre aux jeunes de trouver un emploi);
- un allongement barémique des carrières (âge de la pension = 67 ans);
- une programmation sociale (prime de fin d'année) dans tous les pouvoirs locaux;
- une amélioration générale des conditions de travail via un recrutement suffisant et une véritable politique de bien-être.

### Pas de libéralisations ni de privatisations des services publics

Nous refusons la libéralisation et la privations de nos services publics. Nous estimons que les services publics sont un patrimoine collectif à préserver.

Nous refusons le principe du coût-vérité qui prépare la marchandisation, dans le secteur de l'eau, dans les transports ou la récolte des collectes (conteneurs à puce).

Nous défendons Bruxelles-Propreté comme service public, y compris le secteur de la récolte des déchets non-ménagers.

Nous refusons d'ouvrir la brèche de la libéralisation et de la régionalisation de la SNCB en faisant rouler des trains STIB (en concurrence avec la SNCB) sur les rails d'Infrabel.

Nous favorisons un accord où la Région cofinance des projets d'investissements ferroviaires pour augmenter les fréquences sur certaines lignes.

## Ethique politique, démocratie participative et transparence

Faire de la politique, c'est un engagement pour servir la société, pas se servir.

Aujourd'hui, la politique est atteinte par le mal des privilèges, de l'argent-roi et de la collusion avec la haute finance. Nous mettons fin aux privilèges.

La démocratie représentative, ne peut plus exister sans contrôle démocratique et démocratie participative. Un contrôle démocratique n'est pas possible sans transparence sur les décisions politiques et administratives.

La participation de la population est aussi trop souvent limitée à aller voter une fois tous les 5 ans. Nous avons besoin d'un renouveau politique axé sur la transparence et la démocratie participative.

## Réduire de moitié les salaires des députés et ministres pour investir dans la lutte contre la pauvreté et le sans-abrisme

Lors d'une récente émission télévisée, Didier Reynders révélait sans vergogne à une mère isolée le montant de son salaire: 11.000 euros par mois. L'image a choqué, aussi dans la capitale où habite le ministre. Avec un salaire de 11.000 euros par mois, on est coupé de cette expérience quotidienne de centaines de milliers de Bruxellois de devoir payer son caddie au magasin, de devoir calculer pour chaque dépense. Nous voulons éviter cette déconnexion des politiciens avec la vie que partagent la grande majorité des Bruxellois.

- Nous voulons diviser par deux les revenus des ministres et des députés. Le montant du traitement des bourgmestres et échevins ne pourra pas non plus dépasser la moitié de l'indemnité parlementaire actuelle. Diviser par 2 les salaires des députés peut apporter de l'ordre de 8 millions d'euros par an. En diminuant les salaires des ministres et secrétaires d'État, il est possible de récupérer 1 million supplémentaire sur base annuelle. Ces deux mesures rapportent déjà 9 millions d'euros.
- Finalement, nous voulons supprimer les primes de sortie des parlementaires. En 2019, le montant de ces primes pour les parlementaires bruxellois équivalait à 5,2 millions d'euros. Nous proposons que les parlementaires paient leurs cotisations sociales comme tous les travailleurs, et peuvent bénéficier à la fin de leur mandat d'une allocation de chômage aux mêmes règles que les autres travailleurs.

Avec les moyens dégagés, nous voulons injecter plus de moyens dans la lutte contre le sans-abrisme et le projet "Housing First", qui sort des personnes sans-abris de la rue et leur permet de retrouver une stabilité en offrant un logement. 9 millions d'euros permettent une augmentation par un facteur 6 du budget actuel<sup>31</sup> consacré au projet Housing First.

31 [Bruxelles: 90% des bénéficiaires de "Housing First" ne retournent plus à la rue](#), Le Vif

## Fin des relations incestueuses entre la politique et les grandes entreprises

Les relations incestueuses entre le monde politique et les grandes entreprises ne se limite pas aux institutions européennes. La dernière législature fédérale et régionale a également montré que ces niveaux de pouvoir n'étaient pas épargnées.

Un bon exemple est Alexia Bertrand. Alexia est la fille de Luc Bertrand, le multimillionnaire à la tête de Ackermans & Van Haaren (AvH), un des holdings les plus influents de la Belgique. Alexia Bertrand était dans la précédente législature chef de cabinet de Didier Reynders. Or, elle a été impliquée dans des paradis fiscaux<sup>32</sup>.

Depuis le 26 mai, elle est élue au Parlement bruxellois. Alexia Bertrand est aussi administratrice d'AvH dont la filiale Extensa gère le site de Tour&Taxis. AvH est impliqué aussi dans d'autres grands projets immobiliers, comme Néo, via sa filiale CFE. Si Alexia Bertrand devient demain ministre, cela créerait un sérieux conflit d'intérêt.

- Nous voulons un screening complet des membres des cabinets et interdire toutes les portes tournantes. Nous voulons une période de "refroidissement" de 5 ans entre des hautes fonctions dans le privé et du public.
- Nous introduisons l'incompatibilité du mandat de député, de ministre, de chef de cabinet ou de chef de cabinet adjoint avec des hautes fonctions au sein de sociétés cotées, de multinationales et de banques. Nous mettons fin aux portes tournantes entre le monde politique et celui des grandes entreprises en interdisant pendant cinq ans après l'exercice d'un mandat politique important le passage de l'un vers l'autre.

## Adopter un cadre pour les consultations populaires

Le PTB défend le Référendum d'initiative citoyenne (RIC). Nous voulons forcer le débat au niveau fédéral (qui ne permet aujourd'hui que la tenue de consultations populaires non contraignantes). Mais la Région bruxelloise ne doit pas attendre avant de développer la démocratie participative sur son territoire.

Le PTB a déposé une proposition d'ordonnance<sup>33</sup> au Parlement bruxellois pour permettre les consultations populaires. Nous voulons qu'elle soit adoptée le plus rapidement possible.

Le seuil pour pouvoir soumettre une question par consultation populaire doit être bas. Si 10.000 habitants signent une demande pour soumettre une question à la population bruxelloise, le parlement ne pourra pas s'opposer à la tenue d'une consultation populaire voulue par les citoyens, ni en déterminer les questions précises. Bien que les consultations populaires ne soient pas contraignantes juridiquement, nous voulons un accord politique de respecter toute décision d'une consultation populaire.

## Transparence

Nous ne pouvons laisser aux seuls politiciens le soin de se contrôler. Les scandales récents ont encore montré que cet autocontrôle est insuffisant. Il faut créer les

32 [La cheffe de cabinet de Reynders impliquée dans les paradis fiscaux](#)

33 [PROPOSITION D'ORDONNANCE SPÉCIALE](#) visant à développer la démocratie participative et à organiser la tenue de consultations populaires en Région de Bruxelles-Capitale

conditions qui permettent à tout citoyen de contrôler ses élus et ministres. Pour cela, la transparence totale est cruciale.

- Nous assurons la transparence complète des mandats privés et publics, leurs rémunérations respectives et les patrimoines des élus et ministres.
- Nous garantissons la transparence et l'accessibilité des documents administratifs. Nous introduisons des sanctions pour les administrations qui n'appliquent pas cette transparence envers les citoyens.
- Nous créons - comme à Barcelone - un bureau d'éthique et de transparence auprès duquel chaque citoyen peut signaler des fraudes éventuelles. Le bureau doit enquêter chaque plainte.
- Nous créons le droit d'interpellation citoyenne dans les services publics, les Organismes d'Intérêt Public et les structures paracommunales.

## Cohésion sociale, santé, diversité et solidarité internationale

### Faire de la lutte contre la pauvreté une réelle priorité

Nous devons faire de la lutte contre la pauvreté croissante une priorité. Cela passe par un emploi stable et décent, y compris pour les personnes socialement vulnérables. Par le développement des services ciblés et en garantissant à chacun un revenu supérieur au seuil de pauvreté. Et par la prise en main de la pauvreté de manière structurelle en faisant du logement, de l'emploi et de la sécurité sociale un droit fondamental pour chacun. Outre les mesures déjà proposées à ces différents niveaux (comme le logement), nous proposons de :

- Exiger du fédéral que toutes les allocations soient remontées au-dessus du seuil de pauvreté et l'individualisation des droits.
- Exiger du fédéral la baisse de la TVA de 21 à 6 % sur l'électricité et le gaz qui sont des biens de première nécessité.
- En partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, garantir la gratuité de l'enseignement et fournir des repas gratuits de qualité sur le temps de midi à tous les enfants
- Garantir le droit à l'eau et combattre la précarité hydrique. Nous refusons toute nouvelle taxe sur la consommation d'eau ou augmentation de prix, car c'est inéquitable. Nous faisons voter une ordonnance limitant la hausse du prix de l'eau à l'indice-santé. Mettons fin aux coupures d'eau qui ont augmenté de 99 en 2008<sup>34</sup> à plus de 1000 en 2018<sup>35</sup>. Garantissons par personne domiciliée dans le logement social - comme ce fut le cas en Flandre jusqu'en 2015 - les 15 premiers m<sup>3</sup> d'eau gratuits. Et nous allons chercher des moyens pour cela notamment en revoyant les tarifications dégressives pour les gros consommateurs (grandes entreprises) et en les faisant participer plus au coût d'assainissement. Nous avons pour objectif de financer la politique de l'eau par une politique de redistribution. Nous revenons sur l'ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau

34 [SocialEnergie.be](https://www.socialenergie.be)

35 [Rapport annuel 2018](#), Vivaqua

(modifié par l'ordonnance du 15 décembre 2017). Le contrôle du prix de l'eau doit rester dans une prérogative des autorités politiques publiques. Nous abrogeons la décision prévue dans l'ordonnance qu'à partir du 1er janvier 2020, Brugel exerce une compétence de contrôle du prix de l'eau.

## Bien-être et santé

### Garantir que 50% des lits soient dans des maisons de repos publiques

La population vieillit. Et les besoins en places de Maisons de repos grandit. Ce secteur a pourtant connu une forte privatisation ces dernières années. En effet, en 1999, à Bruxelles, la majorité des places en maison de repos et de soins (MRS) se trouvaient dans des institutions publiques. Le rachat d'institutions par le privé a fait basculer cette proportion. En 2016, 66 % des places en MRS sont dans les mains d'institutions privées commerciales et cette proportion est en augmentation. De manière générale, 36,7 % des places en MR et MRS bruxelloises appartiennent à quatre grands groupes privés, dont les deux plus grands, Senior Living Group et Orpéa, sont des multinationales cotées en bourse.

En Région wallonne, un quota de maximum 50 % de lits privés en maisons de repos est appliqué, le taux actuel est de 49,5 %. Nous voulons développer le même principe à Bruxelles. À l'avenir, le développement du secteur privé ne pourra s'effectuer sans le développement parallèle de l'offre publique. Nous proposons ce même quota pour la Région bruxelloise, à atteindre d'ici 2024. Le PTB a déjà déposé une ordonnance à la COCOM à ce sujet<sup>36</sup>.

### Stimuler la création de maisons médicales gratuites (système forfaitaire) dans chaque quartier bruxellois

Environ 40% des ménages bruxellois disposant d'un revenu se trouvant dans le premier quintile de distribution (les 20% les plus pauvres) déclarent renoncer à des soins pour des raisons financières. Nous soutenons l'ouverture de maisons médicales gratuites (système forfaitaire) dans les quartiers où il n'y a pas d'offre de médecine forfaitaire. Le système forfaitaire diminue le recours aux urgences et à la médecine spécialisée, qui peuvent alors se concentrer sur les missions qui sont de leur compétence. Le recours aux examens spécialisés est aussi diminué, qui diminue les coûts pour les patients et la sécurité sociale. Nous nous inspirons de la Ville de Gand qui accorde une prime de 20.000€ pour l'installation d'une nouvelle maison médicale.

La Cartographie de la médecine générale à Bruxelles, publiée en avril 2018 par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles a révélé que plus de 80% des jeunes médecins généralistes préfèrent exercer en groupe, mais que l'indisponibilité d'infrastructures et le prix de l'immobilier constituent l'obstacle principal à l'ouverture de nouvelles maisons médicales. La Région et les communes peuvent jouer un rôle de régisseur pour cartographier les demandes et faciliter la création d'infrastructures adaptés via les Contrats de quartiers durables.

36 <http://weblex.brussels/data/arccc/doc/2016-17/105202/images.pdf>

Nous supprimons les honoraires privés des spécialistes dans les hôpitaux publics bruxellois

Les hôpitaux publics souffrent d'un sous-financement et comptent sur les rétrocessions des suppléments privés des honoraires des spécialistes. Dans les Hôpitaux d'Iris Sud ces rétrocessions représentent près de 10 millions d'euros. C'est cher pour les patients, qui doivent contracter des assurances hospitalisation pour pouvoir payer ces honoraires. Nous payons les spécialistes un salaire de professeur universitaire. Nous abolissons les honoraires et les suppléments pour chambre individuelle. Nous compensons les pertes de revenus en refinançant les hôpitaux.

Appliquons le modèle Kiwi pour diminuer les coûts des médicaments et matériel médical dans nos hôpitaux et maisons de repos

Nous appliquons le modèle Kiwi dans l'achat de matériel médical et des médicaments, dans les hôpitaux publics. Nous ouvrons cette centrale d'achat aux maisons de repos, aux pharmacies et aux maisons médicales.

## Diversité et droits égaux

Notre Région est une des plus diverses au monde. Mais les personnes ayant des issues de l'immigration se retrouvent encore trop souvent dans les secteurs et emplois les moins bien payés. Ils sont aussi surreprésentés dans les filières d'enseignement professionnel ou technique. Et vivent bien souvent dans les quartiers aux logements de moindre qualité.

Il est temps de combattre effectivement les discriminations et garantir un traitement égal.

Nous contrôlons proactivement les discriminations

La discrimination à l'emploi et dans le logement sont des plaies dans notre Région. Si le gouvernement régional précédent a fait voter une ordonnance anti-discrimination (en matière d'emploi), il reste une grande lacune : l'inspection sociale ne peut réaliser des testings qu'en réaction à des plaintes, ou s'il y a des indications sérieuses de discriminations. Cela limitera fortement le nombre de testings réalisés. Et c'était bien le but puisque le ministre Gosuin disait vouloir utiliser les testings « de façon parcimonieuse ». Appliqués de cette façon, les testings ne font que confirmer les discriminations déjà signalées. C'est comme si l'AFSCA ne contrôlait que les restaurants dont on sait déjà qu'ils posent problème.

Nous défendons au contraire, que le testing devrait aider à dévoiler les discriminations qu'on ne connaissait pas encore. Le testing ne peut devenir un outil efficace que si on l'applique de façon proactive, pour contrôler et sanctionner les fautifs.

Pour se donner les moyens légaux et pratiques, nous créons une Inspection d'égalité sur base d'une ordonnance intégrée garantissant un traitement égal dans tous les domaines de la vie: le marché d'emploi, le marché locatif, mais aussi les services etc. L'inspection d'égalité est une inspection spécialisée qui contrôlera proactivement et systématiquement l'application d'un traitement égal de tous les citoyens. Elle est complémentaire aux contrôles et tests réalisés par la société civile ou les individus. Mais le principe est que l'État doit se porter garant pour le traitement égal, et est responsable

pour l'application de ses lois. L'Inspection d'égalité n'attend pas des plaintes et ne se limite pas qu'aux contrôles réactifs.

L'Inspection d'égalité utilisera aussi des méthodes statistiques pour évaluer les discriminations tout au long des carrières professionnels ou du choix d'accorder un logement à un locataire.

Nous assurons la diversité dans l'emploi public et privé

Pour avancer sur le chemin de la société inclusive que nous voulons construire, nous devons également investir du côté de l'emploi. En outre, le personnel des administrations publiques doit être le reflet de la société et intégrer lui aussi des personnes peu qualifiées, des handicapés, des personnes issues de la diversité.

- Une récente étude de la FGTB a encore démontré que ces travailleurs ayant des racines dans l'immigration étaient sur-représentés dans les fonctions moins qualifiées et donc moins bien rémunérées. Nous conditionnons les subventions et primes dans le cadre de plans diversité à l'augmentation réelle de la diversité du personnel. Nous définissons L'instauration de quotas est une solution efficace pour rompre avec ce cercle vicieux qui crée de la ségrégation sociale.
- Comme dit plus haut, le service public doit être représentatif de la société. Le PTB demande donc que la Région de Bruxelles-Capitale adopte une ordonnance qui interdit la discrimination à l'emploi pour les personnes portant des signes convictionnels visibles. Cette ordonnance viserait tant les fonctions de *back office* que de *front office*. Ce qui compte, c'est la qualité du service rendu et non la fausse apparence de neutralité.

## Handicap: une société inclusive

Nous voulons une Bruxelles inclusive, émancipatrice et démocratique dans laquelle les personnes porteuses de handicap font partie de la société. Nous voulons qu'elles puissent disposer de la plus grande autonomie possible et être associées aux décisions qui les concernent. L'inclusion doit se faire de la naissance aux vieux jours pour garantir une vie digne.

- Nous augmentons les quotas de 2,5% à 5% pour personnes en situation de handicap dans le secteur public et privé. Nous instaurons des sanctions financières pour les administrations et les entreprises qui n'atteignent pas les quotas<sup>37</sup>.
- Nous rendons les transports en commun totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Nous adaptons des logements sociaux pour les personnes à mobilité réduite.
- Nous supprimons toutes les barrières qui limitent l'accessibilité non seulement dans les bâtiments administratifs, mais aussi dans les écoles, les parcs, les centres culturels...

[37 PROPOSITION DE RÉSOLUTION visant à favoriser l'emploi des personnes handicapées dans l'administration de la Commission communautaire commune](#) et [PROPOSITION DE RÉSOLUTION visant à favoriser l'emploi des personnes handicapées en Région bruxelloise](#)

## Solidarité internationale

La Région n'est pas une île dans le monde. Nous prenons nos responsabilités afin de faire avancer les droits de l'homme, de faire respecter du droit international et des relations équitables.

Les contractants des marchés publics doivent respecter les droits de l'homme et le droit international. Comme l'a fait la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et d'autres villes en Europe, la Région exclura les contractants qui ne respectent pas les droits de l'homme et le droit international. Cela exclut donc des multinationales qui avec leurs activités soutiennent ou coopèrent avec l'occupation des territoires palestiniennes.

Dans ce sens, la Région bruxelloise doit montrer l'exemple et suspendre toute collaboration avec l'État d'Israël tant que celui-ci ne respecte pas le droit international. Cela comprend notamment :

- boycotter toutes les missions économiques en Israël
- de fermer la représentation régionale active au sein du bureau commercial de la Région bruxelloise et de la Région wallonne à Tel-Aviv

## Financement

### Un financement fédéral

#### Un financement plus équitable des régions

- Comme les syndicats et nombre d'associations, nous exigeons du fédéral l'instauration de la globalisation des revenus, qui permettra notamment un refinancement automatique des régions via l'Impôt sur les Personnes Physiques (IPP).
- Comme les syndicats et une partie significative de la société civile, nous exigeons du fédéral la fin des niches et des cadeaux fiscaux pour les multinationales, l'instauration d'une taxe des millionnaires ainsi que dans la lutte contre la grande fraude fiscale qui doivent permettre d'aller chercher l'argent là où il se trouve et de dégager des marges notamment pour mettre sur pied une banque publique pour l'avenir capable de financer un large programme d'investissements publics.

#### Porter le financement de Beliris à 425 millions d'euros par an

Le Fonds fédéral Beliris, dont la mission est « de réaliser des projets de construction, rénovation ou restauration qui promeuvent le rayonnement de Bruxelles en tant que capitale et ville internationale » (et qui servent donc non seulement les Bruxellois mais l'ensemble des Belges et des Européens) est aujourd'hui insuffisant pour répondre aux besoins de notre Capitale, notamment en matière de mobilité.

L'article 3 de la loi du 10 août 2001 créant le Fonds Beliris prévoit un financement de 125 millions d'euros pour le fonds Beliris.

- Nous voulons porter ce financement à 425 millions d'euros par an pour la période 2020-2030 pour réaliser des investissements de grande ampleur (au moins 300 millions par an), dans les transports en commun. C'est une demande à faire au niveau fédéral.

- Pour cela, nous orientons encore davantage, lors de la négociation des prochains avenants (l'avenant actuel se terminant en 2019), le fonds Beliris vers le financement de grandes infrastructures de mobilité.

## Investissements: désobéir au cadre austéritaire européen

La Région est face à de nombreux défis qui demandent des investissements à long terme : développer massivement les transports en commun, construire du logement social et public, etc. Or, comme l'a noté le Parlement bruxellois lui-même dans une résolution, « le cadre budgétaire et comptable [européens] actuel [est] un carcan trop étroit »<sup>38</sup>. En cause notamment : les normes SEC 2010 (qui interdisent de pouvoir amortir sur plusieurs exercices les dépenses d'investissement) ainsi que le TSCG qui pose le principe de l'équilibre des budgets des pouvoirs publics.

Depuis 2016, le gouvernement bruxellois fait tout pour respecter les règles budgétaires, notamment le Pacte budgétaire et sa règle d'or (limiter le déficit à maximum 0,5 % du PIB pour l'ensemble des pouvoirs publics). En réalité, il est impossible de respecter cette règle sans renoncer aux investissements nécessaires. Jusqu'ici la Région a sorti certains investissements du périmètre de la dette, la neutralisation de certaines dépenses d'investissement, afin de pouvoir respecter les règles budgétaires européennes. Au budget initial 2019, le gouvernement de la Région bruxelloise « a porté à 460 millions d'euros (...) le montant des dépenses relatives à des investissements stratégiques qu'il estime pouvoir être neutralisées conformément à la clause de flexibilité pour investissement »<sup>39</sup>.

La Cour des comptes exprime un avertissement clair concernant cette méthode de la neutralisation: *“Cette neutralisation ne s'inscrit donc pas dans la logique du programme de stabilité (voir le point 1.2.1) et elle dépend d'une décision de la Commission européenne.”*<sup>40</sup>

La méthode de la neutralisation partielle ne sera plus acceptée par la Commission européenne.

Si nous voulons continuer à investir, il faudra désobéir au carcan de la Commission européenne. D'autant que nous devons être beaucoup plus ambitieux quant aux investissements sociaux et climatiques pour affronter les défis de la Région:

- l'ensemble des dépenses d'investissement pour les transports en commun effectués par la Région bruxelloise (ce qui permettra notamment d'éviter tout PPP)
- l'ensemble des dépenses d'investissement pour le logement social et public.

Il faut oser désobéir le cadre même de l'austérité européen qui empêche aux autorités publiques de faire les investissements publics (sans se rendre complètement dépendant des PPP- partenariats avec le privé) nécessaires pour répondre aux besoins urgents des gens. Sinon il n'est pas possible de répondre aux besoins les plus immédiats. Il ne s'agit

<sup>38</sup> Résolution visant à adapter les contraintes budgétaires et comptables européennes pour stimuler les investissements publics ([Parlement bruxellois, Document A-443/3-16/17](#)).

<sup>39</sup> P43, [Rapport de la Cour des comptes sur les projets d'ordonnances contenant l'ajustement des budgets pour l'année 2018 et les budgets pour l'année 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale](#).

<sup>40</sup> P9, [Rapport de la Cour des comptes sur les projets d'ordonnances contenant l'ajustement des budgets pour l'année 2018 et les budgets pour l'année 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale](#).

pas de voter une résolution sans lendemain demandant simplement d'assouplir les normes comptables et budgétaires européennes, c'est la logique même des traités européens qu'il faut fondamentalement revoir.

## Une fiscalité régionale plus juste et plus progressive

Nous voulons une fiscalité plus juste. Les épaules les plus forts doivent porter le plus. Il faut moins viser les ménages, et faire contribuer les multinationales et les millionnaires. Les taxes doivent être le plus progressives possibles; le taux doit augmenter selon le revenu ou le patrimoine.

En plus de la fiscalité contre la spéculation développée plus haut, nous proposons au niveau régional d'appliquer une progressivité aux droits sur les donations aux biens meubles.

Le patrimoine des plus riches est majoritairement composé de biens mobiliers. Leurs biens immobiliers eux-mêmes sont souvent convertis en biens mobiliers via un apport en société. La tarification actuelle est favorable aux biens mobiliers en cas de donation, ce qui bénéficie surtout aux ultra riches.

Nous supprimons la distinction (actuellement prévue par la législation bruxelloise) entre biens mobiliers et immobiliers en matière de donation pour empêcher le détournement des droits de succession. Les tarifs d'application sur les donations d'immeubles, identiques dans les trois régions – quatre tranches imposées à 3 %, 9 %, 18 % et 27 % en ligne directe, (se rapprochant des tarifs des droits de successions pour les grands patrimoines) seraient donc d'application sur les donations de biens meubles. Cette mesure n'impactera que les 5% les plus riches.

## Une fiscalité et un financement des communes plus justes

- La dotation des communes doit être une arme contre la concurrence intra-communale et les inégalités entre communes. Actuellement, la part de la dotation communale est plus petite dans les finances des communes qu'il y a 30 ans. Les communes sont obligés d'aller chercher l'argent de plus en plus chez leurs habitants. Cela crée 3 mécanismes pervers:
  - Le paradoxe où les communes les plus riches, ont parfois les taux le plus bas des additionnelles.
  - La fiscalité communale (taxes, redevances etc) étant moins progressif, elle creuse les inégalités, au lieu de combattre les inégalités par son effet redistributif.
  - Cela pousse les communes à attirer des ménages "à haute capacité contributive". Certains communes refusent de construire des logements sociaux ou ne veulent pas mener une politique "trop sociale" parce que cela "risque d'attirer" des personnes qui contribuent peu aux finances de la commune.
- Nous devons mettre fin aux mécanismes de financement qui creusent les inégalités et qui mettent les communes en concurrence pour attirer les ménages "à haute capacité contributive".



Les gens d'abord, pas le profit

- Nous créons des mécanismes de solidarité entre communes. Nous harmonisons les taux des additionnelles communales vers un même taux régional comme étape intermédiaire vers une régionalisation de ces additionnelles communales (IPP, PRI et autres), qui permet de financer les communes selon leurs besoins.
- Nous créons des mécanismes qui - au contraire - compensent les communes qui mènent une politique plus sociale, et construisent des logements sociaux. Nous adaptons les mécanismes de la dotation communale: plus le taux de logements est élevé, plus la dotation sera élevée et inversement les communes n'atteignant pas les 15% requis de logements sociaux seront sanctionnées.